

ville de  
**Cookshire-Eaton**



*Service d'animation estivale*

*Guide des parents*

# Guide des parents

Chers parents,

Notre service d'animation est fier d'accueillir votre enfant pour l'été 2022 et de partager avec lui des moments inoubliables.

Notre équipe vous souhaite un bel été.

Pour joindre votre équipe :

COOKSHIRE : 75, RUE CASTONGUAY, COOKSHIRE (QUÉBEC) J0B 1M0

Nom de l'employé	Nom de camp (surnom)		
Alycia Roy	Clochette		
Amélie-Rose Vachon	Luna		
Jessica Lessard	Lotus		
Kim Lacroix	Lilo		
Laury-Anne Deschamps	Kiwi		
Leana Johnson	Jelly-Bean		
Leanne Bilodeau	Pistache		
Louka Prévost	Shrapie		
Ludovick Lapointe	Turbo		
Marika Boisvert	Moana		
Mathis Blouin	Jumbo		
Mia Clément	Stitch		
Mirko Pérusse	Flash		
Noémie Beaulieu	Whippet		
Thomas Pouliot	Diesel		
<b>Émérose Lessard-Fortin</b>	<b>Winnie</b>	<b>SUPERVISEURE</b>	<b>819 679-7869</b>

JOHNVILLE : 62, CHEMIN JORDAN HILL, JOHNVILLE (QUÉBEC) J0B 2A0

Nom de l'employé	Nom de camp (surnom)		
Jordane Lachance	Ti-Biscuit		
Jessyka Le-Blanc	Grimace		
Maéva Dugal	Jujube		
Eve Gossalin	Lavande		
Hemi Gossalin	Ciboulette		
<b>Vicky Bombardier</b>	<b>Limonade</b>	<b>SUPERVISEURE</b>	<b>819 238-9730</b>

<b>Kassandra Dubé-Ruel</b>	<b>Oasis</b>	<b>COORDONATRICE</b>	<b>819 342-5857</b>
<b>Bianka Dusseault</b>	<b>Orangeade</b>	<b>T.E.S</b>	
<b>Karina Dusseault</b>	<b>Clémentine</b>	<b>T.E.S</b>	

Pour joindre le bureau municipal : 819 560-8585

N'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice Kassandra Dubé-Ruel au **819 342-5857** ou par courriel à l'adresse suivante : [Kassandrader@gmail.com](mailto:Kassandrader@gmail.com)



**RAPPEL!**

Nous avons créé un nouveau groupe Facebook (**différent de celui de l'an dernier**) pour tenir les parents informés à propos de tout ce qui concerne les camps de jour de la Ville de Cookshire-Eaton tout l'été. Nous mettrons entre autres toutes les informations détaillées au sujet des sorties, les activités spéciales, la thématique du camp de jour 2022, les rappels importants, des photos, etc.

Vous y trouverez également le guide des parents (Chaque parent en a déjà reçu une copie, mais vous l'aurez à nouveau en cas de besoin.) et d'autres documents importants qui suivront.

**Nous vous invitons à faire une demande sans tarder pour rejoindre le groupe à l'adresse suivante :**

<https://www.facebook.com/groups/320355936753964>

## Table des matières

1	Présentation de l'équipe
2	Les horaires <ul style="list-style-type: none"><li>• Service d'animation estivale</li><li>• Service de garde</li></ul>
3	Journée type
4	Code de vie de l'enfant
5	Mesures disciplinaires
6	Tenue vestimentaire
7	Matériel requis
8	Lieux fréquentés
9	Les sorties
10	En cas d'accident

## 1 – PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

### RÔLE DES ANIMATEURS

- Planifie, organise, réalise et évalue toutes les activités offertes à son groupe d'enfants;
- Dispense les premiers soins lors de blessures mineures en collaboration avec le coordonnateur;
- Règle les conflits entre les enfants et s'assure d'un bon climat de travail;
- Applique les mesures disciplinaires;
- Est responsable de son groupe en tout temps durant l'été, entre autres, au dîner, à la collation et lors des baignades;
- Informer la coordonnatrice et/ou la superviseure des messages à faire aux parents concernant leur enfant.

### RÔLE DU SUPERVISEUR DU CAMP DE JOUR

- Applique les mesures disciplinaires;
- Assure la logistique et le bon déroulement des activités du camp de jour;
- S'assure que toutes les activités sont sécuritaires;
- Planifie les activités;
- Procure une assistance technique au camp de jour;
- Supervise les activités spéciales;
- Anime les réunions;
- Supervise et conseille l'équipe d'animation;
- Communication auprès des parents et auprès du bureau municipal.

## 2 – LES HORAIRES

### LE SERVICE EST OFFERT DU 27 JUIN AU 19 AOÛT 2022

#### SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE :

Voici l'horaire du lundi au vendredi de 7 h 00 à 17 h 30.

#### SERVICE DE GARDE :

Le service de garde a été mis sur pied pour vous, afin de vous aider à faire concorder votre horaire avec celui du Service d'animation estivale.

Voici l'horaire : du lundi au vendredi de 7 h 00 à 9 h 00 et de 16 h 00 à 17 h 30.

Fonctionnement au service de garde :

- Ce service est un service de surveillance seulement, et non pas un service d'animation;
- En tout temps, les enfants doivent demeurer au même endroit que les personnes responsables;
- **Toutes les règles du SAE s'appliquent au service de garde :**
  - **Contrôle des départs à la fin de la journée;**
  - **Mesures disciplinaires.**

## L'ACCUEIL DU MATIN ET DE LA FIN DE JOURNÉE

SE FONT AUX ADRESSES DES CENTRES COMMUNAUTAIRES (COORDONNÉES EN PREMIÈRE PAGE DU PRÉSENT GUIDE)

### DÉBUT DES ACTIVITÉS : 9 H 00

Les animateurs prennent les présences de leur groupe afin de s'assurer du nombre d'enfants qu'ils auront pendant la journée. Si vous arrivez en retard, il est important d'amener votre enfant à son animateur et d'avertir la coordonnatrice ou la superviseure de son arrivée. Il est possible que l'animateur soit parti à l'extérieur pour des activités avec son groupe. C'est la responsabilité du parent d'accompagner son enfant à son animateur.

### FIN DES ACTIVITÉS : 16 H 00

Chaque parent ou responsable qui vient chercher l'enfant doit se présenter à l'animateur et signer la feuille de départ. Si vous désignez une personne autre que celle désignée sur la fiche d'inscription, vous devrez **obligatoirement** aviser le responsable du camp de jour. Aucun enfant n'est autorisé à quitter les lieux du camp de jour avec un adulte autre que ceux désignés (pour toute exception, par exemple si la grand-mère vient chercher l'enfant le soir, veuillez-nous en aviser le matin même).

Si votre enfant a l'autorisation de partir seul, le parent doit l'avoir indiqué sur la fiche d'inscription. L'enfant devra, avant de partir, aviser son animateur.

**Après 17 h 30, des frais de 5 \$ additionnels par tranche de 5 minutes seront facturés.**

## 3 – JOURNÉE TYPE DE VOTRE ENFANT

7 h 00	Ouverture du service de garde
9 h 00	Début des activités animées
10 h 30	Collation : On fait une pause d'une quinzaine de minutes le temps de reprendre des forces
10 h 45	Reprise des activités
12 h 00	Dîner
12 h 45	Activités d'après-midi
14 h 15	Collation : On fait une pause d'une quinzaine de minutes le temps de reprendre des forces.
14 h 30	Poursuite des activités
16 h 00	Fin des activités
	Début du service de garde
17 h 30	Fermeture du service

## 4 – CODE DE VIE DE L'ENFANT

### 1- Le respect de soi

- Porter des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées au camp de jour;
- Apporter des collations et des repas (lunchs) sains et bons pour la santé;
- Apporter des bouteilles d'eau pour s'hydrater adéquatement.

### 2- Le respect

- Faire preuve de respect envers toute personne qui fréquente le camp de jour (enfants, parents, animateurs, responsable et coordonnateurs);
- Ne pas détruire, briser ou endommager le bien d'autrui ou tout autre équipement;
- Respecter les consignes des animateurs et des personnes responsables du site lors des sorties;
- Ne pas apporter d'effets personnels tels que : téléphone cellulaire, lecteur mp3, jeux vidéo, toutou, etc.;
- Employer un langage poli et respectueux;
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels;
- Aider au maintien de la propreté des lieux.

### 4- Le refus de toute forme d'abus

- Ne tolérer aucune forme de violence, d'intimidation ou de contact sexuel;
- Aviser immédiatement un responsable du camp s'il y a lieu.

## 5 – MESURES DISCIPLINAIRES

L'animateur doit assurer un climat permettant l'interaction et la bonne entente entre les enfants. L'animateur doit assurer la sécurité pour tous en appliquant les règlements du camp. Dans le cas où la conduite d'un enfant serait jugée inacceptable, l'équipe du Service d'animation estivale pourrait être dans l'obligation d'aviser le parent et de retourner l'enfant chez lui.

Voici les étapes utilisées par les animateurs et le responsable dans le cas d'enfants ayant des comportements perturbateurs :

1. Première étape : un avertissement oral est donné à l'enfant, suivi d'un entretien avec les parents pour indiquer son comportement fautif et expliquer la raison pour laquelle il ne peut agir de la sorte.
2. Deuxième étape : avertissement donné à l'enfant, ainsi qu'aux parents.
3. Troisième étape : suspension d'une journée de l'enfant.
4. Selon la gravité du geste ou des paroles de l'enfant, un enfant pourrait se faire radier définitivement du service d'animation pour le reste de l'été, sans aucun remboursement.

## 6 – TENUE VESTIMENTAIRE RECOMMANDÉE

- Culottes courtes à mi-cuisse
- Chandail à manches courtes
- Veste ou gilet
- Espadrilles obligatoires (les « crocs » sont acceptés à la piscine ou à la plage seulement)
- Casquette ou foulard de tête
- Maillot de bain une pièce

### Ce qui est interdit

- Camisoles
- Jupes et robes
- Sandales (gougounes)
- Vêtements aux messages négatifs (allusion à l'alcool, aux drogues, à des messages obscènes ou violents)
- Chandails courts (bedaine)
- Bikini

Il est de votre devoir de veiller à la tenue vestimentaire de votre enfant. Dans le cas contraire, un avis sera adressé pour corriger la situation pouvant amener à des mesures disciplinaires.

## 7 – MATÉRIEL REQUIS

### DANS MON SAC À DOS, J'APPORTE ...

- Vêtements de rechange
- Gourde d'eau
- Dîner et collations
- Costume de bain, serviette de bain
- Crème solaire **(N'oubliez pas de créméer votre enfant le matin avant l'arrivée)**
- Chapeau (casquette, foulard, etc.)
- Médicaments si nécessaire (Fiche de santé)
- Chasse-moustiques
- Imperméable
- Mouchoirs

### DANS MA BOÎTE À LUNCH, J'APPORTE... QUELQUES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À NE PAS OUBLIER.

- Aucun aliment contenant des arachides ou des noix ne sera toléré;
- Bonnes collations (fruits, barres tendres, etc.) et un repas principal (en quantité suffisante);
- Gourde ou bouteille d'eau obligatoire;
- Aucun contenant en verre pour notre sécurité.

## 8 – LIEUX FRÉQUENTÉS

- Centre communautaire
- Gymnase des écoles
- Parc
- Patinoire
- Piscine
- Tennis
- Déplacements en ville, en campagne (sentiers)

## 10 – EN CAS D'ACCIDENT

### **Blessure mineure**

- ➡ Application des premiers soins.

### **Incident majeur**

- ➡ Nous appelons les services d'urgence (police, ambulance).
- ➡ Le coût du transport ambulancier est aux frais du parent. (Voir fiche santé)

### **Pour tout incident**

**Un rapport d'incident sera complété par l'animateur ou le responsable.**

**Document pour consultation seulement, si autorisé par les autorités municipales.**

**BON ÉTÉ !**